Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

**DELIBERATION N° 2026 – 1.3 - 64**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 076-217605765-20260925-658-DE

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**Date de convocation**
Le 11 Septembre 2026

**Date de publication**
Le 11 Septembre 2026

**Nombre de Conseillers**
En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

**Etaient présents** : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, LECOURT Corinne, GABRIEL Fabienne, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle, BUNIAS David, BERTHELOT Florence, DOURLEN Aurélien, PATTERSON Gwladys, ORANGE Antoine, LEBOUCHER Christine et VIGNE Romain formant la majorité des membres en exercice.

**Absente excusée :** BERTHELOT Florence

Monsieur Stéphane Badmington devant quitter la séance, donne pouvoir à Monsieur Benoît ROUGEOLLE.

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

**OBJET : 2026 - 1.3 - 64 - CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LES ECOLES AVEC CAUX SEINE AGGLO**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec Caux Seine Agglo pour l'organisation des interventions en éducation physique et sportive dans l'école.
La Commune organise et paye l'intervention de l'animatrice sportive.
Caux Seine Agglo remboursera la Commune.
La convention est signée pour la durée du mandat du Conseil Municipal.
Voté à l'unanimité.

En mairie, le 6 Octobre 2026
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL

Le Maire
Benoit ROUGEOLLE